

Un village tout beau tout propre

Le mois de mars voit le retour des beaux jours, et avec eux, de l'envie de profiter de notre beau village.

Au quotidien, Julien et Nicolas, nos deux employés communaux, font un travail de fourmis pour s'assurer de la propreté, et de l'entretien des espaces communs.

Mais notre cadre de vie est aussi l'affaire de chacun-e d'entre nous et certains chantiers ont besoin de plus de forces vives pour être accomplis.

C'est pourquoi nous vous proposons, comme l'an dernier, de participer au grand nettoyage de printemps, qui se tiendra cette année le **samedi 25 mars.**

Attention : nouveauté cette année, le rendez-vous n'est pas en mairie, mais dans le **Jardin de Bon Rencontre**, à 9h30.

Au programme : ramassage des déchets bien sûr, mais aussi entretien des chemins et/ou taille de végétaux, en fonction des besoins identifiés par les habitants et les élus.

Une équipe d'enfants sera constituée pour passer au crible le centre du village dans les zones les moins « circulantes ».

Prévoyez des gants et un gilet jaune, la mairie fournit les sacs poubelle. La matinée se terminera bien sûr avec un pot de l'amitié, offert à tous les volontaires.

l'Osier Flash

Mars 2023





SAMEDI 25 MARS 2023

RDV À 9H30 DANS LE JARDIN DE BON RENCONTRE





PRÉVOYEZ VOS GANTS ET UN GILET JAUNE ! LA MAIRIE FOURNIT LES SACS POUBELLES ET LE POT DE L'AMITIÉ

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00, Mercredi : 9h00 à 13h00 Vendredi : 9h00 à 13h00, Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr Site Internet: notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Au conseil municipal du 13 décembre 2022

1) Convention déneigement

Une convention pour assurer le déneigement de la commune est nécessaire chaque année. Le déneigement de l'ensemble de la commune est assuré par Gérard Amieux sur les bases suivantes :

Un forfait d'astreinte de 250 € mensuel pour les mois de décembre, janvier, février et mars.

Des vacations horaires d'intervention de 55 € de l'heure.

Une majoration de 5,50 € de l'heure pour les dimanches et jours fériés.

Le maire précise que cette convention est reconduite depuis de nombreuses années sur les mêmes bases.

Il propose une réévaluation des coûts horaires de 55 € à 60 € et de porter la majoration de 5,50 € de l'heure pour les dimanches et jours fériés à 6 €.

Le conseil accepte cette proposition et autorise le maire à signer cette convention avec Gérard Amieux.

2) Prime employés communaux

Depuis 2018, la commune octroie en fin d'année une prime aux employés. Le maire propose de reconduire cette prime sur les bases suivantes : 400 € brut pour un temps plein, 200 € brut pour un mi-temps et 100 € brut pour les autres contrats.

Le conseil est très favorable à cette proposition en faveur des employés communaux.

3) Recrutement d'un agent recenseur

Le recensement de la population sur la commune aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Pour effectuer ce travail le maire propose de retenir la candidature de Christophe GROS en tant qu'agent recenseur.

La rémunération sera de 6,50 € par formulaire logement plus un forfait de 100 € pour les frais de déplacement.

Le conseil autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires pour ce recrutement.

4) Devis permis remorque

Acceptation du devis de l'auto école Genevey de Saint Etienne de Saint Geoirs d'un montant de 750 € pour la formation de Nicolas CHARREL au permis BE nécessaire pour la conduite d'un véhicule avec une remorque de plus de 750 kg.

5) Devis travaux de voiries

Acceptation des devis de l'entreprise MANDIER pour des travaux de reprofilage sur la route de la Combe Bougey au niveau du nouveau lotissement d'un montant de 7 635 € HT et pour le remplacement d'une canalisation d'eau pluviale route de Bergerandière d'un montant de 3 245 € HT.

6) Questions diverses

Convention avec la communauté de communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

L'instruction des autorisations d'urbanisme est réalisée par un service de la communauté de communes qui est mis à disposition des communes dans le cadre d'une convention précisant les modalités organisationnelles et financières. Jusqu'à présent la participation des communes était calculée en fonction de la population pour 50 % du coût de ce service et de la richesse fiscale de la commune pour les autres 50 %.

Les conditions de participation financière des communes ont été révisées. Le nouveau mode de calcul maintient la prise en compte du nombre d'habitants pour 50 % du coût mais prévoit pour les autres 50 % une répartition en fonction du nombre d'actes traités par le service instructeur.

Le conseil autorise le maire à signer cette nouvelle convention avec la communauté de communes.

Vente foyer communal

Dans le cadre du projet de réhabilitation du foyer communal par Pluralis, il était prévu une cession gratuite du bâtiment à Pluralis. Pour le financement de l'opération il est préférable pour Pluralis d'acheter le bâtiment et que la commune lui reverse une subvention d'un montant équivalent. Une évaluation du bâtiment a été réalisée le 8 décembre 2022 par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction des Finances Publiques. Le bâtiment a été estimé à 75 000 €.

Le conseil autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la vente du foyer communal à Pluralis au prix de 75 000 €. Il accepte par ailleurs le versement d'une subvention du même montant à Pluralis.

Acquisition parcelles

En charge de la succession de Mme Andrée PELLETIER, le service des domaines a organisé par voie d'appel d'offre la vente de parcelles de bois et taillis dont elle était propriétaire sur la commune. Ces parcelles cadastrées C 3, C 71, C 446 et C 611 d'une superficie totale d'un peu plus d'un hectare sont situées au bas du village dans la combe entre la traverse du Haillon et le chemin du Coin.

La commune s'est positionnée en faisant une offre à 2 500 €. Cette proposition a été retenue par le service des domaines.

Le conseil autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat de ces parcelles.

Message de Christophe Gros, à l'attention de tous les habitants (il a réalisé le recensement cette année sur la commune)

Les acteurs du recensement tiennent à remercier l'ensemble de la population pour son accueil, sa disponibilité et sa rapidité lors de cette opération qui a eu lieu durant la seconde quinzaine de janvier 2023. Grâce à vous, nous avons pu travailler dans d'excellentes conditions et clore le tout en un temps plus qu'honorable.

Côté chiffres, nous avons comptabilisé 237 logements habitables, répartis ainsi :

- > 82% de résidences principales, (soit 194), totalisant 461 habitants (hors maison de retraite)
- > 9 % de résidences secondaires (soit 21)
- 9 % de logements vacants (soit 21)

Encore un grand merci à tous.

De son côté la commune remercie Christophe Gros pour la qualité et la rapidité de son travail, d'ailleurs souligné par l'INSEE.

Recensement citoyen à partir de 16 ans

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du du 3e mois qui suit.

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Il permet d'être convoqué à la <u>Journée Défense et</u> Citoyenneté (JDC).

Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :

avant 18 ans, il faut présenter une attestation de recensement pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif

à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous <u>inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans</u>. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Pour se faire recenser, il faut se présenter à la mairie de son domicile muni d'une pièce d'identité et du livret de famille (la démarche peut être accomplie par le représentant légal de l'intéressé). La mairie vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT, qu'il est primordial de conserver précieusement.

Infos Interco

Permanences HABITAT: Pratiques et gratuites!

Besoin d'un avis, d'un conseil ou d'un accompagnement ? Saint Marcellin Vercors Isère Communauté met à votre disposition des permanences habitat gratuites pour répondre au mieux à vos attentes.

INFOS JURIDIQUES

Pour mieux répondre aux besoins des **propriétaires et des locataires**, les juristes de l'ADIL offrent des conseils juridiques sur tous les aspects financiers et fiscaux relatifs au logement.

Animation : ADIL (Agence Départementale

d'Information sur le logement). **Jour** : 1^{er} jeudi de chaque mois

Horaires: 10h-13h

Lieu : Saint Marcellin : Maison de l'Intercommunalité-

7 rue du Colombier

Prise de RDV au : 04 76 53 37 30

ARCHITECTE CONSEIL

Un projet de construction, d'extension et de réhabilitation ?

L'architecte conseil du CAUE vous oriente vers un projet architectural qui s'adapte au mieux à l'environnement existant.

Animation : CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et

Environnement). Secteur Vinay : Sur le lieu du projet

Jour: 1er et 3ème lundis du mois

Horaires à partir de 14h

Prise de RDV au: 04 76 38 45 48

INFO ENERGIE- France Rénov'

Le service Info Energie propose des conseils pour vos projets de rénovation ou de construction.

Isolation, ventilation, énergie solaire, bois énergie, aides financières...Les conseillers sont disponibles par téléphone ou sur rendez-vous pour vous apporter un

accompagnement personnalisé sur tous les sujets en lien avec l'énergie.

Animation: AGEDEN

Vinay: Pôle multiservices – 3, av Brun Faulquier

Jour : 2ème lundi de chaque mois

Horaires: 13h30-17h30

Prise de rdv au: 04 76 14 00 10

Ou: infoenergie38.org

ADAPTATION DU LOGEMENT

Ces permanences sont destinées à accompagner les propriétaires aux ressources modestes, occupant leur logement, dans un projet d'adaptation (perte d'autonomie : remplacement d'une baignoire par une douche, pose de rampe...) ou d'économie d'énergie (isolation thermique, changement du mode de chauffage...).

Animation: SOLIHA

Vinay:: Pôle multiservices - 3, av Brun Faulquier

Jour: 3ème vendredi des mois pairs

Horaires: 14h-16h

Prise de rdv au: 04 76 47 82 45

Le Conseil de développement

Envie de vous impliquer avec nous pour votre territoire ? Exprimons NOUS. Rejoignez le conseil de développement :

Une assemblée consult'active de citoyens volontaires du territoire de Saint Marcellin

Vercors Isère Communauté



Une expression citoyenne aux côtés des élus

Vous voulez vous informer, apprendre, échanger, débattre, proposer et donner votre avis sur les politiques publiques locales ?

Le conseil de développement réunit des femmes et des hommes issus d'horizons divers (associations, chambres Consulaires, citoyens individuels...)

Cette instance vous permettra de répondre à tous ces objectifs par des approches différentes et complémentaires permettant d'éclairer les sujets abordés.

4 Grands principes:

- 1. Indépendance de réflexion
- 2. Autonomie d'organisation
- **3. Ouverture** des débats à tous les citoyens (hors élus)
- **4. Volonté** d'apporter un autre regard sur les politiques publiques

Le conseil de développement :

• est associé aux travaux et réflexions des élus de la communauté de communes.

Il participe aux commissions (2 représentants dans chaque commission), et groupes de travail des élus locaux : aménagement du territoire (PLUI), développement économique, transition écologique, enfance-jeunesse, agriculture, animation sociale, tourisme, eau et assainissement, gestion et valorisation des déchets, mobilité...

mène des réflexions concernant toute question ou problématique locale,

à la demande des élus (saisine) ou de sa propre initiative (auto-saisine) et rédige une contribution.

• contribue au-delà de l'intercommunalité.

Il participe au réseau des conseils de développement de la région grenobloise, lieu d'échanges et de formulation d'avis collectifs et de propositions aux élus locaux. Il est membre de la coordination nationale des conseils de développement.

Comment participer ?

Si comme nous, vous avez de l'intérêt pour le territoire où vous vivez, de la curiosité, l'envie de vous exprimer, vous avez 16 ans et plus, vous êtes actif ou retraité, vous avez votre mot à dire à titre individuel ou en tant que représentant d'une association, d'une entreprise...Rejoignez-nous!

Ecrivez-nous à :

conseil.developpement@saintmarcellin-vercors-isere.fr

Conseil de développement

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté Maison de l'Intercommunalité 7 rue du Colombier 38160 Saint Marcellin

04 76 38 45 48

conseil.developpement@saintmarcellin-vercors-isere.fr

Les élus de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté ont fait le choix de se doter d'un conseil de développement. Ils nous mettent à disposition des moyens humains et logistiques : à nous, citoyens, d'utiliser ce pouvoir d'agir.



<u>Venez découvrir la ressourcerie intercommunale</u> Avec la ressourcerie rien ne se perd, tout se récupère!

La ressourcerie intercommunale c'est quoi?

Elle propose plusieurs espaces ouverts au public :

- >LE DEPOT, pour déposer les objets réemployables.
- >LA BOUTIK, pour acheter des objets de seconde main.
- ➤ LE REPAIR'CAFE, pour réparer et/ou apprendre à réparer.
- >L'ATELIER VELO, pour acheter des vélos, les remettre en état.

Son activité principale est la collecte d'objets propres et en bon état (vaisselle, livres, textiles, appareils électroménagers, meubles...).

Ceux-ci sont **ensuite valorisés**: triés, nettoyés, contrôlés, réparés, par les salariés, pour être mis à **la revente** dans sa **Boutik.**

La ressourcerie a également un rôle majeur de sensibilisation à la réduction des déchets à la source, à la consommation sobre et responsable, afin de limiter le gaspillage des ressources non renouvelables.

Enfin, véritables lieux de lien social, les ateliers de bricolage et de réparation, ouverts à tous, favorisent le partage des savoirs et des compétences en toute convivialité.





La ressourcerie intercommunale et l'économie circulaire.

Engagée dans une double démarche en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire, Saint Marcellin Isère Communauté souhaite offrir aux habitants de son territoire un service de ressourcerie performant en termes de réemploi, de réparation et de réutilisation d'objets.

La communauté de communes a confié la gestion de la ressourcerie intercommunale à PA-ISS, acteur de l'économie sociale, solidaire, et de l'inclusion des publics dans l'emploi. Grâce à cet outil d'apprentissage et de formation, ce sont 45 salariés qui travailleront en 2023 pour valoriser tous les objets apportés volontairement par les habitants du territoire et les remettre dans le circuit de consommation.

Jours et horaires d'ouverture : Du mardi au samedi De 9h à 12h et de 14h à 18h

Où trouver la ressourcerie :

36B, route de Grenoble – PAE La Maladière 38160 Saint Sauveur (2 accès possibles : 36B route de Grenoble, rue J. Jacquard

Tel: 04 76 38 60 13

Réunion d'information sur la Validation des Acquis de l'Expérience

Vous avez au moins un an d'expérience professionnelle,

Vous avez besoin d'un diplôme pour évoluer, Vous souhaitez obtenir une reconnaissance officielle de vos compétences, ... ?

La validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est peut-être la solution !

Pour répondre à toutes vos questions, la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan vous propose une réunion d'information :

jeudi 9 mars 2023 à 18h00 (en présentiel dans nos locaux à Voiron et en visioconférence)

SUR INSCRIPTION sur notre site internet https://emploi-pvsg.org/evenements/ ou par téléphone au 04 76 93 17 18



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Liberté Egelül

Influenza aviaire - Élargissement des zones de contrôle temporaire à 30 communes supplémentaires en Isère

Élargissement des zones de contrôle temporaires à 30 communes supplémentaires suite à un cas confirmé sur une mouette retrouvée à Tullins. Ce virus, qui circule activement en Europe par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs et au sein de la faune sauvage autochtone, est particulièrement contagieux et pathogène pour les oiseaux. Il persiste et reste actif principalement dans les fientes et les eaux stagnantes contenant des fientes contaminées. Pour prévenir la diffusion du virus, le préfet de l'Isère a mis en place une zone de contrôle temporaire (ZCT) dans un rayon de 20 km autour des lieux de découverte de la mouette porteuse de l'IAHP. Notre commune est concernée par cette ZCT.

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE

DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement

à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- → confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour;
- → exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible;
- → réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire

RAPPEL: La consommation de viande, foie gras et œufs – et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille – ne présente aucun risque pour l'Homme.

Récapitulatif des aides financières rénovation énergétique

- **L'Éco prêt à taux zéro**: ce prêt permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité de l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905
- **Le Coup de pouce économies d'énergies :** il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr/
- **Le chèque énergie :** c'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €.
- •MaPrimeRénov': elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah "Habiter mieux agilité". Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux. Vous pouvez déposer votre demande directement sur le site : https://www.maprimerenov.gouv.fr/
- •MaPrimeRénov' Sérénité: cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique. Pour accéder à cette aide, il suffit de faire une demande en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah): https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po
- **La TVA à 5,5%:** pour des travaux de rénovation énergétique, certains particuliers peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur <u>le site du service public</u>. **L'aide des entreprises de fourniture d'énergie**: les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).
- **La réduction d'impôt "Denormandie" :** elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur le revenus. Vous pouvez en savoir plus sur le site du service public.
- **Le prêt express**: les particuliers peuvent <u>faire une demande de prêt express</u> auprès d'un établissement financier compétent afin de compléter les aides financières proposées par le gouvernement. Cela leur permet de financer facilement des travaux de rénovation énergétique dans leur logement.
- **L'exonération de la taxe foncière :** certaines communes et départements peuvent accorder une exonération de la taxe foncière à des ménages.

En complément de cette liste d'aides financières, vous pouvez vous rendre sur <u>le site du gouvernement</u> pour avoir plus de précisions.

Brèves

•<u>Prochain L'Osier Flash</u>: La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 23 Mars 2023** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse <u>ndomairie@wanadoo.fr</u>est bienvenue.

Offres d'emploi

La commune de Montaud cherche pour un remplacement de longue durée un agent polyvalent dont les missions seront d'intervenir sur les temps périscolaires (restauration, garderie du soir) et d'assurer des tâches d'entretien.

Contrat de 20 heures hebdomadaires qui peut être modifié selon vos disponibilités.

Poste à pourvoir au plus tôt.

A l'issue du remplacement un CDI pourra être proposé à partir de septembre 2023.

Si vous êtes disponible seulement quelques semaines prochainement - même pour un temps court - nous sommes intéressés!

Si vous souhaitez plus d'informations veuillez vous rapprocher de la mairie. Vous pouvez envoyer votre CV et faire acte de candidature sur mairie@montaud.fr.

La commune de L'Albenc, recrute sa (son) chargé(e) d'accueil polyvalent à temps complet. Sous la responsabilité des élus et en lien avec la secrétaire de mairie, vous assurerez les missions suivantes :

Missions principales

- -Dans le cadre des services périscolaires, assurer la surveillance de la restauration scolaire à raison d'une heure quotidienne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 12h30 (soit 144 heures annuelles) pendant la période scolaire
- -Dans le cadre des services administratifs, assurer l'accueil, l'orientation et le renseignement du public, en garantissant un service de qualité afin de répondre aux demandes des usagers tout en représentant l'image de la commune, à raison de 32 heures hebdomadaires
- -Gérer et suivre les dossiers spécifiques en direction du public (location salle des fêtes, recensement militaire, liste électorale, état-civil)
- -Gérer les inscriptions des services périscolaires dans le cadre du logiciel BL Enfance
- -Enregistrer et suivre les dossiers d'urbanisme
- -Actualiser l'affichage des informations (plaquettes, livrets, documents obligatoires...) à destination des administrés
- Constituer et instruire les actes d'état-civil et mettre à jour les registres d'état-civil
- -Assurer des tâches de secrétariat : frappe de courriers, prise de rendez-vous
- -Procéder au classement et à l'archivage des dossiers

Grades recherchés:

Adjoint administratif territorial Adjoint administratif principal de 2èmeclasse

Conditions d'exercice et contraintes du poste

- -Respect des horaires d'ouverture au public
- -Travail un samedi sur deux en alternance avec la secrétaire de mairie
- -Rémunération statutaire + régime indemnitaire + COS départemental

Contact et informations complémentaires auprès de Sylvie FUGIER, 1ère adjointe (<u>sylvie.fugier@albenc.fr</u> et 06.48.01.06.04)

Les candidatures (lettre manuscrite et CV) sont à adresser par courrier (65 rue de l'Ecole –38470 L'ALBENC) ou par courriel à l'attention de Monsieur le Maire, Albert BUISSON (mairie@albenc.fr) avant le 6 mars 2023.

Rappel : Puces des couturières

Le club de patchwork de Vinay Patchalanoix, sous la présidence de Maryse Janssen, organise pour la 2e année consécutive ses Puces des Couturières le **samedi 18 mars 2023** dans la salle des fêtes de Vinay de 9h à 17h.

Vous y trouverez à prix modique tissus, fils, laines, aiguilles, dentelles, boutons, passementerie, petits objets de décoration, et même loisirs créatifs.

L'entrée est gratuite pour les visiteurs.

Si vous souhaitez être vous même exposant (dans la limite des places disponibles), vous pouvez contacter Maryse au **06 87 90 30 19** pour retirer un dossier d'inscription

Soirée théatre avec le Comité des fêtes de Chantesse

SAMEDI 4 MARS 2023 - 20 H 30 SALLE DES FETES DE CHANTESSE

SOIREE ORGANISEE PAR LE COMITE DES FETES DE CHANTESSE

Et surtout la santé!

Une production de la troupe

Ar'scène de Tullins

Comédie mise en scène par Bruno Caillaud

Durée : 1h35

Distribution: Carole Bertrand-Gally, Karlyss Cerruti, Janique Feuvrier, Nadia Lozano, Christine Mangilli, Ghislaine Martin-Ailloud, Brigitte Rizzo

Sept amies de lycée qui ne se sont pas revues depuis 35 ans reçoivent une invitation inattendue. L'une d'elles les convie à passer son DERNIER RÉVEILLON dans son appartement parisien.

Une curieuse soirée les attend...

Réservations et renseignements : 06 74 08 18 46 ou 06 84 92 73 41 Prix des entrées 8€







Concert : L'ensemble harmonique vinois invite l'Ensemble de clarinettes de Voiron



Les actus Tero Loko

Les paniers, comment ça marche?





Vavec des matières

AU LEVAIN





Quand vous vous abonnez, nous vous attribuons 2 ou 3 paniers à votre nom. Lorsque vous retirez votre panier, déposez votre panier vide de la semaine passée! Et ainsi de suite! Ce roulement doit être respecté pour que tout fonctionne pour le mieux.

Il est possible de changer de point de dépôt ponctuellement.







court du 1er janvier au 31 décembre, et est tacitement renouvelé chaque année. Vous vous engagez à retirer 48 paniers au cours abonner en cours d'année; vous payerez alors les paniers au prorata de la durée de l'année restant à parcourir.

ABSENCES, CONGÉS, SUSPENSION

L'abonnement court sur toute l'année civile. Vous avez la possibilité d'annuler paniers/an sur les semaines de votre choix, et nous ne livrons pas la dernière semaine de l'année, ainsi que les jours fériés. Au-delà, vous pouvez annuler d'autres paniers en les doublant sur les semaines de votre choix. Le délai minimum pour annuler un panier est le jeudi précédent, avant 12h.

L'abonnement vous engage pour 1 an. Par principe, votre abonnement est tacitement reconduit à l'année suivante.

Pour arrêter votre







Repas partagés et ateliers cuisine

Les repas partagés ont lieu deux fois par mois, un lundi et un vendredi, pour permettre à un maximum de monde d'y prendre part. Ils sont ouverts à toutes et tous, pour favoriser la rencontre avec l'équipe de salariés de l'association. Il n'est donc nullement nécessaire d'être bénévole pour y participer. C'est une occasion de venir découvrir ce qui se fait, et de goûter aux produits de Tero Loko.

PANIERS ET DISTRIBUÉS LE JOUR MÊME

Comment ça fonctionne ?

Il faut s'inscrire, de préférence par mail à

vieasso@teroloko.com (ou par téléphone au 09 73 21 18 38). Le repas a lieu de 13h à 14h le lundi, et de 12h30 à 13h30 le vendredi.

Il est précédé d'un atelier cuisine, qui permet de découvrir de nouvelles recettes avec des légumes de saison.

Combien ca coûte?

Afin que chacun·e puisse y participer, l'association propose une triple tarification. Le prix de base est à 5€. Le prix solidaire est fixé à 2,50€ et le prix de soutien à plus de 5€.

C'est vous qui décidez du prix que vous souhaitez payer, en fonction de vos movens.

AGENDA DU 1^{ER} AU 31 MARS 2023 Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- **Soirée théâtre** avec le comité des fêtes de Chantesse . « **Et surtout la santé** » à 20h30 à la salle des fêtes de Chantesse. Voir affiche en page 11.
- **Visite guidée gourmande** au Grand Séchoir à Vinay, à 15h30. Réservation obligatoire
- **O7 Mars** Marché de producteurs agrandi à Notre dame de l'Osier, avec plus de producteurs locaux et la buvette du Bistro loko.
- Ouverture de saison au Couvent des Carmes Après une courte pause hivernale, le Couvent des Carmes à Beauvoir-en-Royans ouvre ses portes et lance sa saison 2023, vendredi 10 mars avec le vernissage de <u>l'exposition de la sculptrice Tineke Bot</u>, accueillie du 10 mars au 31 octobre. Pour en savoir plus sur la programmation culturelle du Couvent des Carmes, rendezvous sur le site de la communauté de communes : <u>www.saintmarcellin-vercors-isere.fr</u>
- **11 Mars** Atelier d'Annie à Notre Dame de l'Osier, à 14h30 à la mairie.
- Soirée concerts Pop Rock Folk Disco organisée par Lezart en fête, à 20h à la salle des fêtes de Vinay : 2 Groupes : On s'serre les coudes / The comments. Entrée : 10€ / Planche de charcuterie fromage : 10€ pour deux . Réservation recommandée sur le site internet : lezart en fête ou sur facebook, chez Cavyvan ou Mille et une fleurs. Renseignements : 06 79 83 52 53

16 Mars Le trio Ary invite Angeliki Pardali :

Laissez-vous envoûter par les différentes propositions musicales de L'Oreille en friche! Entre musiques actuelles, jazz et musiques du monde, en passant par les chansons traditionnelles revisitées, du solo au quartet, le collectif en résidence sur le territoire jusqu'en 2024 invite les habitants, jeunes et moins jeunes, à découvrir et partager cette diversité!

Le trio invite la jeune artiste athénienne Angeliki Pardali, chanteuse du répertoire traditionnel grec, des chansons d'Asie Mineure et joueuse de santouri (instrument à cordes, cymbalum). De cette rencontre nait un projet autour du rebetiko.

Alexis Moutzouris: saxophone, clarinette / Rabah Hamrene: oud, violon / Yacine Sbay: percussions / Angeliki Pardali: chant et santouri

Des élèves des trois écoles du musique du territoire participeront à ce concert, à la suite d'ateliers sur les mélodies et rythmiques orientales animés par Alexis Moutzouris.

A 19h30 à la salle des fêtes d'Izeron. Tarif: 3 € - 5 € - Infos/réservations: auprès de l'ACCR 5ème saison: 04 76 36 09 74 - lacinquiemesaisonaccr@gmail.com

- **18 Mars** Puces des couturières à la salle des fêtes de Vinay. Voir toutes les infos et affiche en page 11.
- 25 Mars Atelier d'Annie à Notre Dame de l'Osier, à 14h30 à la mairie.
- **Matinée nettoyage de printemps** à Notre Dame de l'Osier. Rendez-vous à 9h30 dans le Jardin de Bon rencontre. Voir infos en page 1.
- **25 Mars** Concert: L'Ensemble harmonique vinois invite les clarinettes de Voiron au Diapason à Saint Marcellin à 20h30. Voir Infos et affiche en page 11.